

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2026 - 038

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

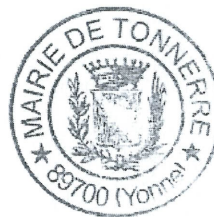
**COMMANDE PUBLIQUE**  
**CONTRAT DE PRESTATIONS GRAPHIQUES**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la proposition transmise par la société AccessPrint en date du 29/01/2026 pour la réalisation des visuels pour les besoins en communication de la ville ;
- Considérant le souhait de la collectivité d'être accompagnée dans sa réflexion pour la mise en place d'une communication efficace, visant à susciter l'intérêt, provoquer la curiosité et capter l'attention au travers de ses visuels ;

**DECIDE**

- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer le contrat de prestations graphiques avec la société AccessPrint, aux conditions suivantes :
  - o Durée : 11 mois (du 01/02/26 au 31/12/26),
  - o Montant : 850.00 € HT/mois ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce contrat, notamment les éventuels avenants ou renouvellements selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 9 février 2025

Pour extrait conforme  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre